

Nous avons repris le chemin de l'école. L'équipe enseignante est prête à accueillir vos enfants et à leur consacrer l'énergie nécessaire pour les aider à accomplir, avec votre aide, une bonne année scolaire. Pour cette année, voici quelques informations de rentrée :

Réunions d'informations à 18 h 00

Vendredi, 09 Septembre
→ CP, CE1, CE2

Vendredi 16 septembre
→ CM1, CM2

Il est fortement conseillé de venir sans les enfants



SITE ECOLE : Retrouver des informations concernant la vie des classes et de l'école sur le site :

<http://www.ec-st-martin-ballancourt.ac-versailles.fr/>

Penser à le mettre dans vos favoris ou votre barre personnelle et consulter le régulièrement.

Horaires de l'école pour l'année 2016/2017 :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8 h 30 / 11 h 30
Lundi, jeudi : 13 h 30 / 15 h 00
Mardi, vendredi : 13 h 30 / 16 h 30

Le personnel enseignant

CP	Mme HENRIOT Mme CHAIGNEAU
CE 1	Mme LUCAS/ Mme TANIGA Mme DEVIF / Mme THIERY
CE 2	Mme LAROULANDIE/ Mme LESAGE Mme LAUNSTORFER
CM1	Mme PELAEZ Mme BESSE
CM2	Mme LUCET Mme BESSIN /Mme ROUSSEL
AVS : Mmes ANCEL J, VALLEE C, ABREU RODRIGUEZ K, CARDOSO A, BAUDRY DARCHY S.	

La directrice : Mme LAROULANDIE

Déchargée de classe : lundi, mardi

Et 1 mercredi sur 2

RASED : ☎ 01 64 93 44 87 (Répondeur) *

Psychologue scolaire : Mme RÉMY

Rééducateur pédagogique : Mr DETRAIT

Rééducateur psychomoteur : Mme PETRINS

**Ces personnels ne sont pas toujours dans l'école ;, laissez un message audible sur le répondeur avec vos coordonnées pour pouvoir être rappelé.*

LES SERVICES PERISCOLAIRES NAP, Restauration, Etude, Garderie

Contacts : Service Scolaire (Mairie) 01 64 93 73 84
Inscription avant le vendredi 10 h 00



LE « PACK DE RENTREE » :

Vous trouverez aujourd'hui dans le cahier de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs à lire et à compléter :

- Fiche de renseignements.
- Fiche sanitaire d'urgence.

Les fiches individuelles de renseignements et sanitaire d'urgence sont à **compléter AU STYLO NOIR** et à retourner à l'école pour le **mardi 6 septembre au plus tard**. Merci, dans l'intérêt de votre enfant, d'attacher la plus grande attention à sa rédaction qui doit être complète et **PARFAITEMENT LISIBLE**. Chaque parent **s'engage** à faire connaître à la directrice tout changement en cours d'année. L'adresse mail permet l'envoi de messages concernant la vie de l'école et de votre enfant.

- Proposition abonnements. (à rapporter pour le 23 sept)
- Autorisation photo, coopérative (dès que possible)

HORAIRES : L'enseignement se déroule de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15 h 00 ou 16h30 : l'accueil est assuré 10 minutes avant. Les enfants ne peuvent pénétrer dans la cour qu'au signal du maître de surveillance. Aucun adulte extérieur à l'école n'est autorisé à pénétrer dans l'enceinte scolaire. Il est inutile et dangereux de se présenter trop tôt devant l'école. Les portes seront fermées à 8 h 30 et 13 h 30 et l'enfant sera considéré comme retardataire. Un cahier consignera les retards.





La sortie des 10 classes s'effectuant par une seule porte, il peut y avoir un délai entre la sortie des premiers et des derniers élèves ; nous comptons sur votre compréhension...

Assurance scolaire : Les familles sont libres du choix de leur assureur.

Cependant, il convient de vérifier que le **contrat souscrit est complet** :

- **Responsabilité civile** : couvre les dommages causés à autrui par l'enfant.
- **Responsabilité individuelle corporelle** (obligatoire pour toute sortie) : couvre les dommages subis par votre enfant.

Vous devez donc soit fournir une attestation certifiant que **votre enfant est assuré à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle** soit souscrire une assurance scolaire qui compléterait votre contrat familial (le dépliant d'adhésion MAE/FCPE propose cette assurance scolaire).

L'attestation d'assurance doit être fournie **au plus tôt** (voir mot informatif sur site)

INFORMATIONS ET COMMUNICATION



Il est indispensable de lire et signer à chaque fois les documents qui vous sont destinés dans le cahier de liaison de votre enfant. Penser à lire aussi les affichages à l'entrée de l'école, les messages reçus par mail et ceux sur le site. En début d'année scolaire, une réunion d'information (voir encart) est organisée dans chaque classe à laquelle il vous est vivement conseillé d'assister. Mais vous pouvez aussi rencontrer les enseignants ou la directrice tout au long de l'année en prenant rendez-vous et en précisant le motif de votre demande.

N'hésitez pas : le dialogue permet souvent de résoudre facilement les petits problèmes et d'éviter les malentendus !

RETARDS : Les parents veilleront aux heures d'entrées et de sorties de façon à ce que l'élève arrive à l'heure. **Par mesures de sécurité, les portes seront fermées à 8 h 30 et 13 h 30**. Des retards répétés pourront entraîner des sanctions. **3 retards = 1 absence à justifier, Veiller à être à l'heure le soir pour la sortie de l'étude (18 h 00)**

ABSENCES : (extrait du règlement intérieur des écoles du département de l'Essonne)

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est une obligation légale. Pour des raisons de sécurité, les parents doivent obligatoirement prévenir toute absence de leur(s) enfant(s) le jour même par téléphone au 01.64.93.25.73 avant l'heure d'entrée en classe.

Les enfants ayant été absents doivent apporter lors de leur retour en classe un mot signé des parents ou un certificat médical justifiant l'absence. Les absences non justifiées sont signalées à l'Inspection Académique. Toute absence prévisible est soumise à une **demande d'autorisation d'absence** auprès de la directrice. Trop d'absences répétées et non justifiées feront l'objet d'un signalement aux autorités.

Les élèves ne peuvent quitter seuls la classe en dehors des heures normales de sortie. Un élève peut être autorisé à quitter l'établissement s'il est accompagné d'une personne adulte. Le responsable de l'enfant doit décharger l'école de toute responsabilité par écrit auprès de l'enseignant. Pour les sorties régulières (orthophonistes, psychologue,...), une autorisation annuelle doit être remplie en début d'année.



MATERIEL SCOLAIRE : le matériel mis à la disposition des enfants est sous la responsabilité des parents. **Un manuel scolaire** coûte cher (>16€) : il est demandé à chaque famille de les **couvrir** pour éviter toute dégradation en évitant de mettre l'adhésif sur le livre. En cas de perte ou détérioration, la famille remboursera ou remplacera le livre. **Les parents veilleront à ce que leur enfant ait tout le matériel nécessaire au bon fonctionnement de la classe.** (stylos en état, cahiers, ...) et vérifieront régulièrement qu'il est complet et en état. liste sur site rubrique RENTREE



COOPERATIVE SCOLAIRE : La Coopérative scolaire permet de financer certaines sorties, animations, spectacles, de participer à des projets et d'enrichir le quotidien de la classe (livres, jeux, achat de petit matériel, goûter, etc.) La gestion de l'argent est contrôlée par l'Office Centrale de Coopérative à l'Ecole (OCCE). Elle n'existe que par les dons financiers des parents et les recettes des différentes manifestations et ventes organisées par l'école au cours de l'année. La cotisation pour l'année (possibilité de donner par semestre) est laissée à la libre appréciation de chacun (paiement en espèces ou chèque à l'ordre de « *coopérative scolaire élémentaire Saint martin* ». Un reçu vous sera remis.

PARASITES :



pensez à vérifier la tête de votre enfant

Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie... Pensez à avertir l'école si votre enfant a des poux. **Le week-end du 24/25 sept** on traite tous notre chevelure par prévention !....

REGLEMENT INTERIEUR : Il est rappelé que les objets de valeur (consoles, beaux stylos, téléphones portables, briquets, MP3, objet connecté, enregistreurs, cartes de collection ...), les écharpes, les jouets dangereux ou bruyants, ...sont **STRICTEMENT interdits** à l'école ! **Les bijoux sont fortement déconseillés à l'école et interdits lors des séances de sport pour des raisons de sécurité.** L'école ne pourra être tenue pour responsable en cas de pertes, vols ou détérioration.

Un nouveau règlement intérieur vous parviendra vers le mois de novembre. Jusqu'à cette date c'est l'ancien règlement qui est applicable. Il est consultable sur le site.



MEDICAMENTS : Les enfants ne doivent avoir en aucun cas de médicaments (même bénin) dans leur cartable.

Les enfants suivant un traitement long et régulier (asthme, allergie alimentaire...) devront voir le médecin scolaire en début d'année pour signer une convention (PAI) entre le médecin habituel de l'enfant, la directrice, le service de santé scolaire et les parents. Si votre enfant est dans ce cas, demander les imprimés nécessaires

ACTIVITES SPORTIVES :



Pendant l'année, votre enfant pratiquera des activités sportives dans le cadre de l'enseignement scolaire (jours communiqués par les enseignantes.)

Il conviendra d'habiller les enfants en conséquence ces jours-là, d'attacher les cheveux longs et d'enlever tous bijoux.

CONSEIL D'ECOLE ET ELECTION DES DELEGUES DE PARENTS D'ELEVES

Le Conseil d'école se réunit trois fois par année scolaire et permet la rencontre des différents partenaires de la vie de l'école : l'équipe pédagogique, l'Inspectrice de la circonscription, un représentant de la mairie, les délégués des parents d'élèves élus et un DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale). Le conseil d'école aborde toutes les questions afférentes à la vie de l'école.



Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école se dérouleront le vendredi 7 octobre. Chaque parent est électeur et éligible. Tous les parents sont donc concernés. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 26 septembre 2016 minuit. Toute personne intéressée se rapprochera des associations de parents d'élèves présentes sur la ville (voir mot site) ou la directrice.

base
élèves

LOGICIEL BASE ELEVES : Le ministère de l'éducation nationale a mis en place un système d'information informatisé pour la gestion des élèves des écoles maternelles et élémentaires. Cette application qui s'appelle : « **Base élève premier degré** » est utilisée dans l'école. Elle a été déclarée à la CNIL le 24 décembre 2004 par le directeur des affaires juridiques du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Conformément à la loi, le droit d'accès aux informations nominatives contenues dans la base de données s'exerce auprès du directeur d'école.



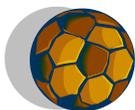
Les dates des congés scolaires

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.



Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Début des vacances d'été
Du mercredi [19 -10- 2016] Au jeudi [3 - 11- 2016]	du vendredi [16 -12- 2016] au mardi [3 -01- 2017]	du vendredi [4 -02- 2017] au lundi [20 -02-2017]	du vendredi [31 -03- 2017] au mardi [18 -04 - 2017]	Du vendredi [7 -07 - 2017]

Les classes vaqueront le vendredi 26 mai 2017 (pont de l'ascension)



NAP ... Etudes surveillées ... ou ... Garderie ?



Ces dispositifs n'ont pas les mêmes finalités et ne rendent pas les mêmes types de services :

NAP	Etudes (du CE1 au CM2)	Garderie
15 h 00 – 16 h 30 (lundi et jeudi) Facultatives, gratuites et sur inscription en mairie Finalités : service aux familles Temps imposé aux familles : 15 h 00–16h30 *possibilité pour l'enfant de participer à 1 et/ou 2 NAP par semaine.	16h30 – 18 h00 Payantes et sur inscription en mairie ; il faut fournir un goûter à l'enfant Finalités : Travail scolaire Temps imposé aux familles : 16h30 – 18 h00 * Sur autorisation du service scolaire, les CP peuvent être intégrer l'étude à partir de janvier.	16h30 – 19h ou 18 h 00 -19 h 00 Payante, sur inscription en mairie et le goûter est compris Finalités : Détente, service aux familles (garde en fonction des besoins) Temps libre : les familles peuvent venir chercher leur enfant quand elles le désirent.

Toute famille souhaitant l'inscription de son enfant à ces dispositifs, s'engage à en respecter le règlement : à l'étude, les enfants sont au travail dans une ambiance calme et concentrée.

Seul un mot dans le cahier de liaison daté et signé permettra de sortir EXCEPTIONNELLEMENT de ces services

Au nom de toute l'équipe pédagogique, je souhaite à tous les élèves une excellente année scolaire et compte sur votre présence lors des réunions d'information.

